



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 03 février 2025

DELIBERATION N°2025-003

L'an 2025, le 03 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET pouvoir à Stéphane COUDERT, Christine AUDOUARD pouvoir à Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA, Yoann SALLAZ-DAMAZ pouvoir à Nathalie GOIX.

ABSENT :

Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16/12/2024**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2025-003 : Mise à jour du tableau des effectifs - Création de poste pour
recrutement d'un(e) coordinateur enfance jeunesse**

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial (CST) du 21 janvier 2025 concernant la réorganisation du Service Enfance-Jeunesse, et afin de permettre le bon fonctionnement de celui-ci, notamment la direction des accueils périscolaires mais également développer la politique enfance-jeunesse sur la commune, un appel à candidatures va être publié pour un poste de coordinateur-ice Enfance-Jeunesse.

Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal, la création d'emplois :

- animateur territorial
- animateur territorial Ppal de 2^{ème} classe
- animateur territorial Ppal de 1^{ère} classe

Un de ces emplois pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'animateur territorial, ou du grade d'animateur territorial Ppal de 2^{ème} classe ou du grade d'animateur territorial Ppal de 1^{ère} classe.

Les emplois non pourvus seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les contrats relevant des articles 3-3 sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal d'adopter ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD et **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Affiché le : 05/02/2025

Reçu en préfecture le : 04/02/2025

Exécutoire le : 05/02/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 04/02/2025

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

